

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2018

Sous la Présidence de M. Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (18) : M. Denis PAYSANT, M. Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Isabelle BELAID, M. Roland CERATI, M. Robert CHAMPLON, M. Denis DELLWING, Mme Françoise DALSTEIN, Mme Chantal GARAU, M. Roland GLODEN, M. Clément LARCHER, M. David LOUYA, M. Guy OLLINGER, Mme Michelle RIGAUD, M. Manuel RIOS, M. Jean-Marie SIBILLE, Mme Marie-Christine VENNER, Mme Michèle WANGON.

Procurations (8) : Mme Nadine CAPS à Mme Marie-Christine AUBIN, M. Armel CHABANE à Mme Michelle RIGAUD, Mme Cathy GLUCK à Mme Michèle WANGON, Mme Esther GOELLER à Mme Marie-Christine VENNER, M. Franck ISCH à M. Denis DELLWING, M. Alain LINDEN à M. Clément LARCHER, M. Régis SUMANN à M. Denis PAYSANT, Mme Christiane WAGNER à Mme Isabelle BELAID.

Excusé (1) : M. Isiakou Camaroon OUBA BABA

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne M. Robert CHAMPLON pour être secrétaire de séance.

Compte-rendu du Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal

Les activités de M. le Maire, dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 14 décembre 2017, date du dernier Conseil Municipal :

- Droit de Prémption Urbain (DPU)

La commune a reçu les 15 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes depuis le Conseil Municipal du 14 décembre 2017 :

Date	Immeuble / terrain	Vendeur	Prix	Acquéreur
15/12/17	10 rue d'Eller	M. KILICPARLAR Ali	35 000,00 €	M. DEMIRCI Abdullah 1 rue du Chanoine Collin 57000 METZ
28/12/17	31 rue de la République	SCI Caline	150 000,00 €	MULLER Simon et Julien 24 rue Jeanne d'Arc 54000 NANCY
04/01/18	16 rue Sainte Marie	M. MANSION Marc	242 000,00 €	M. LACOSTE Yves 8 impasse des Lilas 57220 EBLANGE
18/01/18	26 rue du 27 novembre	M. DEBAQUE Michel	176 000,00 €	M. YANEK Anthony 10 rue de la Mairie 57050 LE BAN SAINT MARTIN
26/01/18	6 annexe de Heckling	M. ZAGHINI Jean	138 000,00 €	M. BURBAN Cédric 5 rue de BOCKANGE 57220 GOMELANGE

Date	Immeuble / terrain	Vendeur	Prix	Acquéreur
31/01/18	12 rue de la République	M. SCHOLTUS Bertrand	48 000,00 €	M. JAGER Gilbert 12 rue de la République 57320 BOUZONVILLE
13/02/18	NB section 9, parcelle n° 438	Manoir Industries	611,00 €	SIAPB 8 route de Sarrelouis 57320 BOUZONVILLE
14/02/18	7 Résidence les pierres Hautes	SCI VIK	206 000,00 €	M. FERRAU Stéphane 47 rue de la barrière 57980 DIEBLING
14/02/18	3 rue d'Athènes	Consorts ARNOLD	141 000,00 €	M. NADOLI Patrick 15 rue de Berviller 57550 VILLING
20/02/18	13 rue Sainte Marie	M. NINANE Philippe	208 000,00 €	Mme HOFFMANN Sophie 9A rue du 17 février 57460 KERBACH
22/02/18	NB section 6, parcelle n°9	Sucession ARL Elise	1 845,90 €	M. DAUENDORFFER Gilles 13 rue des chênes 57320 OBERDORFF
26/02/18	1A rue de Benting	M. DENIZ Umit	125 000,00	M. CINAR Olcay 1A rue de Benting 57320 BOUZONVILLE
12/03/18	2 rue Chopin	Consorts TIZZANINI	112 000,00 €	M. CAPAN Adem 5 rue de Dublin 57320 BOUZONVILLE
12/03/18	1A rue de Benting	M. DENIZ Umit	95 000,00 €	M. BOUREAU Olivier 1A rue de Benting 57320 BOUZONVILLE
12/03/18	12 place du marché	Consorts HARMENT	85 000,00 €	M. BODUR Sedat 2 Cité Saint Charles 57320 BOUZONVILLE

Dans tous les cas susmentionnés, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont dispose la Commune de Bouzonville.

- Contrats et adhésions diverses

- L'abonnement à la boîte postale de la Commune de Bouzonville a été renouvelé pour un an le 15/12/2017 pour un coût de 94,80 €.
- L'adhésion à la Fédération Départementale des Maires de la Moselle a été renouvelée pour 12 mois le 27 décembre 2017 moyennant un coût de 100 €.
- Le 31 janvier 2018, le Maire a renouvelé pour 12 mois l'abonnement à la publication "La Vie Communale en Ligne" pour la période de février 2018 à janvier 2019, contre un abonnement de 110 €.
- Le contrat de maintenance du logiciel de facturation périscolaire a été renouvelé pour l'année 2018 auprès de la société 3DOuest. Le coût de la prestation est de 162 €.
- Le contrat de maintenance pour la plateforme de réservation des salles a été renouvelé pour l'année 2018 auprès de la société 3DOuest. Le coût de la prestation est de 198 €.
- Un contrat de maintenance pour 2 radars pédagogiques a été signé avec la société ElanCité, pour 2 ans (2018 et 2019), pour un coût global de 698 € hors taxes par an.
- L'abonnement au Républicain Lorrain a été renouvelé pour la période du 28 mars 2018 au 27 mars 2019 pour un coût de 372 €.
- L'abonnement à la revue "Maires de France" a été renouvelé pour 2018 contre le paiement d'une somme de 65 €.

- Indemnité de sinistre

M. le Maire a procédé à l'encaissement d'un chèque de 14 300 € de l'assureur de la collectivité en indemnisation d'un sinistre survenu en avril 2017 : la grille d'accès au complexe sportif et culturel avait été endommagée par une voiture.

- Remerciements

M. le Maire remercie les organisateurs des manifestations qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil Municipal et notamment :

- le marché de Noël des samedi 16 et dimanche 17 décembre 2017,
- l'audition de Noël du Conservatoire le samedi 16 décembre 2017,
- le concert "Résonances" du 20 janvier 2018 à l'Espace Culturel
- la nuit de la lecture à l'Espace Culturel le 20 janvier 2018,
- la pièce de théâtre "Les amis du placard" du 11 février 2018,
- le repas des seniors du 11 mars 2018.

- Manifestations à venir

Par ailleurs, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des manifestations à venir et les invite par leur présence à encourager les organisateurs :

- le braderie du Vendredi Saint du 30 mars 2018.

Par ailleurs, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une lettre d'intention d'intégrer un groupement de commande pour le contrôle des poteaux d'incendie a été adressée à Moselle Agence Technique (MATEC). Ce point sera abordé lors du prochain Conseil Municipal.

1. 2018032001 - Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour suivant :

- 1) 2018032001 Approbation de l'ordre du jour
- 2) 2018032002 Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 14 décembre 2017
- 3) 2018032003 Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal
- 4) 2018032004 Travaux sylvicoles 2018
- 5) 2018032005 Demande de cession de terrains
- 6) 2018032006 Travaux d'enrobés rue de la Moselle
- 7) 2018032007 Bilan du fonctionnement 2017 de l'Espace Culturel
- 8) 2018032008 Convention de gestion avec le SEV3Nied
- 9) 2018032009 Garantie d'exploitation à Deutsche Bahn
- 10) 2018032010 Convention de gestion avec l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Pol Grandjean
- 11) 2018032011 Approbation du compte de gestion 2017
- 12) 2018032012 Approbation du compte administratif 2017
- 13) 2018032013 Affectation des résultats 2017
- 14) 2018032014 Débat d'orientation budgétaire 2018

2. 2018032002 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2017.

3. 2018032003 - Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal

Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA, par courrier recommandé avec accusé de réception a informé M. le Maire de sa démission du Conseil Municipal, effective dès réception du courrier, soit le 14 février 2018.

Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA figurait en 20^{ème} position sur la liste "Bouzonville, Ensemble, Demain" conduite par M. le Maire lors des élections municipales de 2014. Les personnes candidates en 2014 ont été contactées dans l'ordre de la liste pour remplacer Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA.

Par courrier au Maire, Mme Nurcan COSGUN le 15 février, M. Ibrahim DEMIR le 20 février et Mme Soraya MISCHLER le 21 février ont fait le choix de ne pas siéger au Conseil Municipal.

En revanche, Monsieur David LOUYA, qui figurait en 27^{ème} position sur la liste "Bouzonville, Ensemble, Demain" a accepté d'intégrer le Conseil Municipal.

M. le Maire procède donc à l'installation de M. David LOUYA en tant que membre du Conseil Municipal.

4. 2018032004 - Travaux sylvicoles 2018

Les travaux d'entretien de la forêt (ou travaux sylvicoles) proposés par l'ONF pour l'année 2018 sont les suivants :

Type	Actions	Unités	Coût
Travaux sylvicoles	Cloisonnement mécanisé parcelle 10	6,30 Km	7 720,00 € HT
	Dégagement manuel parcelle 10	3,85 Ha	
	Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement parcelle 1.a	3,88 Ha	
	Entretien parcellaire Niedbusch parcelles 1 à 6	2,00 Km	
Travaux sylvicoles de deuxième priorité	FP plaques parcelles 12 à 21	34	1 610,00 € HT
	Mise en peinture Parcelles 12 à 21	2,00 Km	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des travaux et des affaires immobilières, décide par 25 voix pour et 1 contre d'approuver ce programme de travaux sylvicoles 2018 décrit ci-dessus.

5. 2018032005 - Demande de cession de terrains

La SAFER, par courrier du 6 février 2018 propose à la commune de faire l'acquisition d'un terrain cadastré section 37, parcelle n°33, d'une contenance de 5,58 ares, appartenant à Madame Odile VINTRIGNER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des travaux et des affaires immobilières, décide à l'unanimité de ne pas faire l'acquisition de ce terrain.

6. 2018032006 - Travaux d'enrobés rue de la Moselle

Des travaux de voirie urgents ont été effectués sur la chaussée de la rue de la Moselle, suite à une intervention sur canalisation du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bouzonville. Il a été convenu que le coût serait partagé entre le SIEB et la Commune de Bouzonville pour un montant de 18 045,60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des travaux et des affaires immobilières, décide à l'unanimité d'autoriser la dépense correspondante à ces travaux en investissement avant le vote du budget primitif 2018.

7. 2018032007 - Bilan 2017 du fonctionnement de l'Espace Culturel

Le bilan du fonctionnement de l'Espace Culturel pour 2017 annexé au compte-rendu est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Mme Michèle WANGON souhaite connaître le budget de fonctionnement de l'Espace Culturel pour 2017.

Ce budget sera transmis aux membres du Conseil Municipal dans les meilleurs délais.

8. 2018032008 - Convention de gestion avec le SEV3Nied

Le SEV3Nied a été créé par arrêté préfectoral avec effet le 1^{er} janvier 2018. Le SEV3Nied est issu de la fusion de quatre syndicats de rivière dont le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Nied Réunie (SAVNR) dont le siège était en Mairie de Bouzonville. Le siège de la nouvelle entité est à Boulay. Toutefois, l'autorité du SEV3Nied souhaite conserver les bureaux occupés antérieurement à la création du SEV3Nied, au plus près de chaque bassin versant. En outre, il est proposé que les travaux administratifs (saisie des budgets, émission des mandats et titres confection des rôles de paie mensuels pour les techniciens) continuent à être assurés par des agents municipaux de Bouzonville comme c'était déjà le cas pour le SAVNR jusqu'au 31 décembre 2017.

Les missions incombant aux agents municipaux dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle collectivité sont assurées pendant le temps de travail normalement consacré à la Commune. Par conséquent, il a été convenu que la commune serait indemnisée pour le premier semestre 2018, à hauteur de 1 000 € par mois, soit 6 000 € au total.

Le conseil syndical du SEV3Nied a approuvé le projet de convention annexé au présent compte-rendu lors de sa première réunion du 1^{er} février 2018.

Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire à signer ce projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des finances, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention de gestion avec le SEV3Nied décrite ci-dessus.

9. 2018032009 - Garantie d'exploitation à Deutsche Bahn

La braderie du Vendredi Saint aura lieu le 30 mars prochain. A cette occasion, comme tous les ans, il a été demandé à Deutsche Bahn (DB) de mettre en circulation une navette ferroviaire de transport de passagers entre Dillingen et Bouzonville.

Pour ce faire, DB demande à la commune de Bouzonville une garantie d'exploitation de 4 000 €. Le bilan annuel d'exploitation régulièrement réclamé à Deutsche Bahn n'a jamais été produit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des finances, décide à l'unanimité d'accorder la garantie d'exploitation demandée par Deutsche Bahn pour la mise en service d'un transport de passagers entre Dillingen et Bouzonville le 30 mars 2018.

10. 2018032010 - Convention de gestion avec l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Pol Grandjean

Jusqu'à la fin de l'exercice 2017, la commune de Bouzonville avait un contrat avec l'Office Mosellan des Activités Périscolaires (OMAP) pour les Accueils Collectifs de Mineurs.

La convention, qui était caduque au 31 décembre 2017 a en outre été dénoncée par l'OMAP et n'a donc pas été reconduite en 2018.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer une nouvelle convention de gestion pour l'année 2018 avec l'association des Parents d'Elèves de l'Ecole Pol Grandjean (APEEPG). Les ACM ne peuvent pas être organisés totalement en régie par les services municipaux pour des raisons liées à l'encaissement des contributions financières des familles.

Le centre aéré de la première semaine des vacances de février 2018 a attiré jusqu'à 25 enfants. Pour des raisons d'organisation et compte tenu du fait que M. le Maire n'était pas encore habilité à signer une convention avec l'APEEPG, cette édition du centre aéré a été partiellement pris en charge directement par la collectivité.

Il y a néanmoins lieu sur le principe d'autoriser M. le Maire à signer une nouvelle convention de gestion avec l'APEEPG inspirée de celle qui liait autrefois le commune et la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) de Bouzonville. L'acompte sur la subvention d'équilibre proposée par Mme Marie-Christine VENNÉ est de 1 000 €.

Mme Esther GOELLER a donné procuration à Mme Marie-Christine VENNÉ pour le Conseil Municipal du 20 mars et lui a indiqué qu'elle ne devait pas participer au vote sur

ce point à l'ordre du jour, étant par ailleurs présidente de l'Association des Parents d'élèves de l'Ecole Pol Grandjean.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des finances, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à rédiger une convention de gestion avec l'APEEPG et à la signer ainsi que de verser un acompte de subvention d'équilibre de 1 000 €.

11.2018032011 - Approbation du compte de gestion 2017

Le compte de gestion 2017 présenté par le comptable de la collectivité est en tous points identique au compte administratif 2017. Il présente les caractéristiques suivantes :

Excédent de fonctionnement : 139 903,43 €
Déficit de fonctionnement : 210 411,47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des finances décide, par 25 voix pour et 1 contre d'approuver le compte de gestion 2017.

12.2018032012 - Approbation du compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 présente les caractéristiques suivantes : :

Sens		Dépenses	Recettes	Balance	
Fonctionnement		Mouvements exercice	3 607 673,64	3 600 652,37	-7 021,27
	+	Affectation des résultats 2016	0,00	146 924,70	146 924,70
	=	Total	3 607 673,64	3 747 577,07	139 903,43
Investissement		Mouvements exercice	650 656,10	740 377,21	89 721,11
	+	Affectation des résultats 2016	300 132,58	0,00	-300 132,58
	=	Total	950 788,68	740 377,21	-210 411,47
Balance Générale		4 558 462,32	4 487 954,28	-70 508,04	

Le détail par section est annexé au présent compte-rendu.

M. le Maire se retire pendant le vote du compte administratif. La présidence de séance est assumée par Mme Marie-Christine VENNÉ, première adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des finances, décide par 21 voix pour et 5 contre d'approuver le compte administratif 2017.

13.2018032013 - Affectation des résultats 2017

L'état des restes à réaliser 2017 en section d'investissement est le suivant :

CH	Article	Description	Montant
204	20422	Subvention FISAC	18 423,76
21	2135	Réglage portail gendarmerie	495,00
21	2135	Sous compteur eau stade	541,30
21	2135	Armoire électrique gymnase	13 776,00
21	2135	Mise au norme cabinet podologue	900,00
21	2138	Acquisition et aménagement chalets de Noël	1 019,06
21	2152	Bandes mal voyants	612,00
23	2313	Construction Espace Périscolaire	854 040,00
23	2315	Aménagement Parc de la Nied	5 898,19
Total des Restes à réaliser en dépenses			895 705,31
024	024	Produit des cessions immobilières	25 000,00
13	1381	Subvention FISAC	18 423,06
13	1321	DETR Espace Périscolaire	122 600,00
13	1328	AMITER Espace Périscolaire	180 000,00
13	1328	CAF Espace Périscolaire	261 629,00
16	1641	Emprunt 2017	458 862,01
Total des restes à réaliser en recettes			1 066 514,07

Compte tenu d'une part des résultats du compte administratif 2017 et des restes à réaliser en investissement d'autre part, la commission des finances propose d'arrêter les restes à réaliser comme suit :

Affectation des résultats

001	Report du déficit d'investissement	210 411,47
+ RAR DI	Restes à réaliser dépenses	895 705,31
- RAR RI	Restes à réaliser recettes	1 066 514,07
<hr/>		
=	Besoin de financement	39 602,71
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	39 602,71
002	Report de l'excédent de fonctionnement	100 300,72

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des finances, décide par 21 voix pour et 5 contre d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

14.2018032014 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2018

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle de préparation et de vote du budget primitif des communes de plus de 3 500 habitants (Art.L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Le DOB intervient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif au vu d'une note de cadrage budgétaire.

La note de cadrage budgétaire annexée fixe les grands orientations et les priorités que M. le Maire entend proposer pour l'élaboration du budget primitif.

1. Un projet de ville portant revitalisation du centre bourg

Dans l'exercice de réflexion proposé, M. le Maire précise en préambule qu'il ne veut pas opposer la gestion du quotidien dans le cadre de la campagne budgétaire 2018 et la prospective à inscrire dans la mise en oeuvre d'un projet de ville portant sur une démarche de revitalisation du centre bourg.

Cette démarche doit permettre :

- de réaliser un diagnostic local au regard des enjeux économiques, démographiques et territoriaux.
- d'élaborer une stratégie globale de projet de ville partagé dans la transversalité des thématiques à traiter (habitat, économie locale, services, cadre de vie, espaces publics, animations) pour créer un cercle vertueux de l'attractivité par une planification, à court, moyen et long terme.
- de mettre en oeuvre les leviers du développement suivants :
 - restaurer l'attractivité du centre bourg,
 - restaurer et renouveler les solidarités à l'échelle du bassin de vie,
 - maintenir une plateforme de services,
 - créer une dynamique pérenne.

Les éléments indiqués ci-dessus viennent en point d'étape du travail effectué par le Maire et les Adjointes avec l'appui de M. Franck DAILLY et Mme Christelle GODAR de la CCB3F.

Le document de synthèse résultant de ce travail sera transmis prochainement aux membres du Conseil Municipal et fera l'objet de discussions.

Cette réflexion, menée dans le cadre d'une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) fait ressortir ce que tous pressentent : un déclin accentué de l'emploi local, une baisse de l'attractivité résidentielle et une diminution de la population.

La nécessité d'agir et de s'engager dans une démarche positive pour bâtir un projet de ville partagé s'impose. La ville doit adopter une stratégie à court, moyen et long terme.

Cette démarche aura pour corollaire l'obligation de faire des choix, parfois difficiles. Nous ne pouvons pas tout attendre des autres. Nous devons agir au niveau communal dans le cadre des relations des relations renouvelées avec l'intercommunalité.

Enfin, nous devons nous doter d'une ingénierie adaptée pour répondre efficacement à la complexité de la problématique.

2. Les orientations du budget 2018 proposées par M. le Maire

Les marges de manoeuvre de la section de fonctionnement tendent à se réduire, du fait notamment de la baisse des dotations de l'Etat. Il conviendra donc de continuer à surveiller l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Les dotations 2018 ne sont pas encore connues.

Les déficits d'investissement se sont réduits du fait d'une gestion plus rigoureuse tant des dépenses que des recettes. Toute nouvelle dépense imprévue est désormais financée par une réduction d'autres dépenses ou par la constatation de recettes imprévues.

M. le Maire propose de poursuivre la politique de modération fiscale de la collectivité.

Le plan de financement de l'opération d'aménagement d'un nouvel Espace Périscolaire est assuré quasiment à hauteur de 80 % de la dépense hors taxes prévisionnelle. Il s'agit d'un projet prioritaire pour 2018.

Pour la réalisation de tout ou partie des autres investissements proposés par la commission des travaux, M. le Maire n'est pas opposé à la réalisation d'un emprunt complémentaire à celui reporté de l'exercice 2017 dans le cadre des restes à réaliser. Dans le même but, il est également proposé de ne pas réaliser de provisions en vue d'investissements futurs en 2018, ce qui permettrait d'accroître la marge d'autofinancement.

Plusieurs représentants des professions médicales et para médicales ont récemment été rencontrés à leur demande. Ces professionnels ont à nouveau exprimé leur souhait urgent de voir le projet de maison médicale se concrétiser. Une rencontre est prévue avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) au mois de mai.

Pour la réalisation des projets structurants, les partenaires techniques et financiers de la collectivité pourraient être les suivants :

- **La Région Grand Est**, dans le cadre du dispositif de redynamisation des bourgs structurants en milieu rural. L'aide globale prévue est de 400 000 € sur la base d'aides de 30 % des dépenses consenties pour la réalisation d'équipements structurants, des études qui les ont précédées ainsi que pour le renforcement du tissu commercial de la ville. La commune ne deviendrait éligible à ce financement qu'après avoir arrêté un projet de redynamisation du centre bourg en cohérence avec le projet de territoire communautaire.
- **L'Etablissement Public foncier de Lorraine (EPFL)** propose également un programme destiné aux bourgs centre. L'EPFL sollicite, en contrepartie de son intervention un effort de la commune et notamment sur l'ingénierie, par le recrutement d'un poste de chargé de développement. Le soutien de l'EPFL se décline en deux axes :
 - le financement de l'étude centre bourg à hauteur de 80 % ,le solde pouvant être pris en charge par la CCB3F,
 - la prolongation sur 5 ans du portage foncier de l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis.

• **La Direction Départementale des Territoires (DDT) et L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) proposent :**

- l'extension de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) existant sur le territoire du Pays de Sierck sur le bouzonvillois sans qu'il soit nécessaire de réaliser une étude pré opérationnelle au préalable,
- le financement d'une étude sur le marché de l'habitat locatif sur le bouzonvillois. Le coût de cette étude, estimé à 30 000 € serait supporté à 50 % par l'ANAH et à 50% par la CCB3F,
- la réalisation d'une opération "Habiter mieux" sur un quartier test (entre rue de la gare et rue de la République), intégrant OPAH, information énergie, ravalement de façades, en partenariat avec l'ADIL 57, la CCB3F et la Région Grand Est.

• **la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) interviendrait selon les modalités suivantes :**

- le cofinancement des études précitées,
- l'accompagnement du futur agent de développement municipal dans la nécessaire réflexion collective.

3. Débat

M. le Maire ouvre le débat d'orientation budgétaire.

- Mme Michelle RIGAUD considère que le développement d'un territoire est conditionné par l'épanouissement de ces habitants. C'est pourquoi le sport qui a un lien étroit avec la jeunesse et l'éducation constitue un élément fort de la qualité de vie d'une commune. Bouzonville avec sa forte culture associative s'est donné longtemps cette orientation. Dans les années 70 et 80, de nombreux équipements ont vu le jour. Or, ces équipements ne répondent plus à une offre qualitative de pratique. Dans un contexte financier de plus en plus contraint, elle ne voudrait pas qu'on oublie le sport et les associations sportives de Bouzonville. Le choix politique actuel tend à s'orienter vers d'autres priorités. Lors de ses vœux M. Le Maire a précisé que la culture et l'animation ne souffriraient d'aucun ajustement budgétaire, aussi il ne faudrait pas que le sport soit la seule variable d'ajustement comptable. Pour mémoire, Bouzonville compte 63 associations dont 15 sports, sports loisirs et sport tourisme. Ces associations sportives comptent plus de 1 200 licenciés/adhérents auxquels il faut ajouter les familles accompagnant les enfants et toutes les personnes qui gravitent autour des clubs bénévoles, les supporters. Chaque semaine tout au long de l'année, la plupart de ces associations œuvrent et certains jours c'est plus de cent, voir mille personnes qui sont accueillies sur les installations sportives municipales. L'orientation choisie répond peut être à une opportunité et derrière chaque dépense de la municipalité il y a un service rendu à la population. Il convient de répondre aux besoins des associations tels qu'ils sont exprimés lors des assemblées générales par des rénovations ou agrandissement d'équipements sportifs datant pour certaines de plusieurs années. Contrairement à ce que certains pensent, ce ne sont pas des projets démesurés, mais juste une réponse à ceux qui œuvrent tout au long de l'année pour le sport, le loisir, la santé et la cohésion sociale sur notre commune. Il ne suffit pas de dire et de reconnaître que le sport est un enjeu sociétal mais bien de l'intégrer à notre politique de redynamisation du centre bourg. Mme Michelle RIGAUD est persuadée que le sport et les associations sportives permettront et réussiront à construire notre Ville de demain.
- M. le Maire relève que les associations sportives et les associations en général continuent à bénéficier de l'aide directe et indirecte de la collectivité à un niveau

important. Les travaux à effectuer pour la maintenance des équipements existants et la construction de nouveaux équipements imposent en effet des arbitrages dans un contexte budgétaire contraint ainsi que la recherche de financements. C'est notamment le cas de l'aménagement du terrain synthétique au stade municipal : la subvention de l'Etat (DETR) ne pourra pas être obtenue tant que celle notifiée pour l'aménagement de l'Espace Périscolaire ne sera pas engagée. L'aide de la Région quant à elle est conditionnée par la réalisation de l'étude de revitalisation du centre bourg. Le cadre communautaire n'est pas non plus la solution à tous les problèmes car les transferts de compétence s'effectuent toujours à périmètre financier constant. Les priorités sont donc arrêtées en fonction des financements qui peuvent être obtenus sans que l'on puisse dire que le sport sont le parent pauvre à Bouzonville.

- Mme Marie-Christine VENNER ne souhaite pas que les projets soient opposés entre eux. Des investissements ont été réalisés ces dernières années tant pour la maintenance que pour la réalisation de nouveaux équipements. Aux investissements s'ajoutent les aides en fonctionnement sous la forme de subventions, de maintenance et de logistique.
- Mme Michèle WANGON considère que la prolongation de 5 ans de la phase de portage foncier de l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis ne dispense pas la Commune d'effectuer des choix et des arbitrages sur l'utilisation qui en sera faite. Elle s'étonne également de l'intervention de M. le Maire concernant la maison médicale.
- M. le Maire indique qu'il s'agit en l'espèce d'une piste de réflexion déjà ancienne mais renouvelée par des démarches récentes de la part de professions médicales. Le projet dans sa globalité n'est en effet pas abouti.
- M. Roland CERATI s'inquiète du coût du fonctionnement actuel et futur du service périscolaire. Mme Marie Christine VENNER répond qu'en 2017, ce service a généré des dépenses à hauteur de 100 000 € et des recettes (subvention CAF et facturation aux familles) de 50 000 €. Les coûts pourraient être différents en cas de construction d'un nouvel espace périscolaire : des éléments pourraient conduire à une hausse (électricité, chauffage, encadrement) et d'autres à une baisse (frais de transport, hausse des tarifs de restauration pratiqués par le Département de la Moselle). La réalisation de ce projet serait également un des éléments fédérateurs du projet de territoire. L'équipement actuel compte tenu de son exigüité et de son inadéquation est par ailleurs susceptible de se voir refuser l'agrément des services de la Protection Maternelle et Infantile.

En l'absence d'autres interventions, M. le Maire clôt le débat.

M. le Maire informe les élus municipaux qu'en l'absence d'informations quant au montant des dotations 2018, la date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal, initialement prévu le 5 avril 2018 est repoussée au 11 avril 2018. De même, la prochaine commission des finances prévue le 27 mars 2018 est repoussée au 5 avril 2018.

ANNEXE 1 - CONVENTION DE GESTION

ENTRE

Le Syndicat des Eaux Vives des Trois Nied (SEV3Nied), dont le siège est situé Zone Industrielle, Route de Brecklange 57220 BOULAY, représenté par son Président, M. Jean MARINI

ET

La Commune de Bouzonville, dont le siège est situé 1 place du Général de Gaulle 57320 Bouzonville, représentée par son Maire, Monsieur Denis PAYSANT,

VU les délibérations concordantes des collectivités concernées,

Considérant que, bien que le siège du SEV3Nied soit situé à Boulay, les techniciens de rivière continuent à bénéficier d'un bureau, de biens et de services mis à disposition par d'autres collectivités au plus près des bassins versants gérés,

Considérant qu'il a été décidé que la gestion des ressources humaines et des finances du SEV3Nied serait assurée par des agents municipaux notamment pour l'émission des mandats et titres, la saisie des budgets et la confection des traitements des agents du SEV3Nied,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : le SEV3Nied prend en charge financièrement une somme forfaitaire de 1 000 € par mois pour l'accomplissement de travaux administratifs pour son compte par des agents municipaux, facturé semestriellement par la Commune de Bouzonville.

Article 2 : la présente convention est conclue pour le premier semestre 2018 et est tacitement reconductible dans tout ou partie de ses effets par fractions semestrielles et ce au plus tard jusqu'à l'expiration du mandat électif des parties signataires.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services Municipaux et M. le Président du SEV3Nied sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente convention.

Fait à Bouzonville, le

Le Président du SEV3Nied

Le Maire de Bouzonville

Jean MARINI

Denis PAYSANT

ANNEXE 2 - CONVENTION

ENTRE

La commune de Bouzonville, 1 place du Général de Gaulle 57320 Bouzonville représentée par Monsieur le Maire Denis PAYSANT, dûment mandaté par délibération du Conseil Municipal,

ET

L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Pol Grandjean de Bouzonville, représentée par sa Présidente, Madame Esther GOELLER, ci après désignée sous le terme de l'APEPG.

Exposé des motifs

La commune de Bouzonville a signé un Contrat Temps Libre en 2005 puis un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF de la Moselle. Dans le cadre de ce CEJ, la commune s'est engagée à organiser l'accueil de loisirs pour les enfants pendant les vacances scolaires (pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et de Toussaint)

L'APEPG de Bouzonville constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle d'un territoire de vie, offre à la population, aux jeunes comme aux adultes la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsables d'une démocratie vivante. Son projet éducatif qui découle des statuts de l'APEPG croise les objectifs éducatifs de la commune.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1

La commune de Bouzonville et l'APEPG confie à Madame le chef du service périscolaire municipal, salariée de la commune de Bouzonville, la direction des centres de loisirs, dans le cadre de son activité salariée.

Article 2

La commune de Bouzonville confie à l'APEPG l'organisation et la gestion des centres de loisirs pour les vacances scolaires pendant la durée du présent contrat sous la responsabilité et de la directrice, visé à l'article 1.

Article 3:

La commune s'engage :

- à mettre à disposition de l'APEPG les structures nécessaires au fonctionnement des centres de loisirs : locaux du complexe sportif (salle verte, bar du gymnase, cuisine, gymnase, terrain en schiste),
- à assurer ces locaux,
- à prendre en charge l'entretien de ces locaux,

- à prendre en charge les frais de nettoyage et d'entretien des locaux utilisés dans le cadre de cette convention,
- à transmettre les documents nécessaires en cas de contrôle de la DDCS,
- à verser les subventions votées par le conseil Municipal, selon les modalités prescrites par la délibération, pour l'organisation des centres de loisirs, s'agissant des familles dont au moins un des deux parents est domicilié à Bouzonville.

Article 4

l'APEPG s'engage :

- à souscrire une assurance RC et risques spécifique,
- à respecter les locaux mis à disposition,
- à s'assurer que les activités seront organisées dans le respect des règles juridiques, fiscales et comptables auxquelles elle est assujettie,
- à ouvrir un compte chèque séparé de ses autres activités l'APEPG,
- à demander un carnet de chèques séparé de ses autres activités de l'APEPG et mis à disposition de la Directrice.

Article 5

La présente convention est souscrite pour une durée de 12 mois à compter du 01/01/2018. La première reconduction de la présente convention devra faire l'objet d'un écrit explicite de l'autorité territoriale dûment notifié à la MJC avant le 31/12/2018.

Les reconductions ultérieures seront tacites, pour des périodes de 12 mois, à la date anniversaire, fixée au 1^{er} janvier.

A compter de 2019, l'une ou l'autre partie à la faculté de résilier la présente convention par recommandé avec accusé de réception ou par exploit d'huissier au plus tard le 31 octobre de chaque année.

En cas de résiliation du contrat, le reliquat de trésorerie figurant sur le compte bancaire devra être reversé à la commune de Bouzonville.

Article 6

Les missions de la Directrice sont les suivantes, sous couvert de la voie hiérarchique et sous le sceau de la présidence de l'APEPG:

- Animation et direction des accueils collectifs de mineurs
- Rédaction de la déclaration d'ouverture auprès de Direction Départementale de la Cohésion Sociale dans les délais prescrits
- Élaboration du projet pédagogique de l'accueil de loisirs
- Recrutement de l'équipe d'animation nécessaire à l'encadrement des centres de loisirs suivant la législation en vigueur

- Etablissement des contrats de travail et bulletins de paye, des déclarations à l'URSSAF dans le cadre du chèque emploi service associatif, suivant la convention collective de l'animation.
- Préparation des documents administratifs d'inscription.
- Direction et régulation des actions et activités dans le respect du projet pédagogique, des valeurs de l'APEPG et de la politique jeunesse de la commune
- Elaboration des documents de communication et d'information des centres de loisirs après aval de la commune
- Etablissement des différents documents de fin de centre (attestation de présence, C.A.F...), ainsi que toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution des contrats en cours avec les partenaires institutionnels
- Présentation d'un bilan dans les 30 jours après chaque session de centre de loisirs (février, avril, été et automne) au Maire et à la Présidente de l'APEPG
- Préparation des documents du Contrat Enfance et Jeunesse, du bilan final annuel à présenter à la CAF et à la mairie

Si toutefois ces missions devraient être ajustées, elles le seront en concertation entre la commune et la présidente de l'APEPG et feraient l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 7

La commune exerce un contrôle financier et qualitatif des activités des centres de loisir.

Les subventions sont de deux natures :

- Subvention(s) de fonctionnement versée à titre d'avance sur opérations
- Subventions relatives à chaque centre aéré au cours de l'année (opération)

Les subventions de toute nature sont versées dès le vote acquis pour les subventions de fonctionnement. Il en va de même pour les subventions d'opération, à condition que le bilan d'opération du centre aéré précédent ait été produit.

Les subventions d'opération sont conditionnées par la présentation d'un bilan prévisionnel fourni avant le vote du Conseil Municipal et d'un bilan définitif, après le centre aéré. Faisant l'objet de l'aide, le bilan prévisionnel se suffit à lui-même.

En revanche, le bilan financier définitif devra comporter les indications et pièces justificatives suivantes :

- la liste des enfants ayant participé au centre de loisir, avec indication du prénom, du nom, de la date de naissance, de l'identité et de l'adresse complète du ou des parent(s) responsable(s), des jours de présence effectifs de chaque enfant

- le bilan financier complet des dépenses engagées et des participations sollicitées ou acquises auprès des familles et des partenaires financiers, y compris de la commune de Bouzonville pour les seules sommes effectivement versées, pour chaque période de centre aéré
- les copies des factures mentionnées dans le bilan financier, avec mention du numéro et de la date du chèque
- la copie de tous les extraits de comptes bancaires correspondant au RIB identifié pour le versement des subventions communales reçus depuis le dernier versement d'acompte ou de solde

Il sera réalisé un bilan financier annuel au vu des bilans d'opération successifs.

L'ensemble des dépenses et des recettes afférentes aux centres aérés sont fongibles entre elles.

En cas d'excédent global, il sera opéré une réfaction sur les subventions votées les années suivantes à due proportion.

Article 8

Il est fait interdiction à Mme la Directrice et Mme l'adjointe au Maire chargée des affaires scolaires et périscolaires d'exercer des postes de direction au sein du conseil d'administration de l'APEPG soit directement soit par délégation.

Il est fait interdiction à Mme la Directrice de percevoir une quelconque rémunération en supplément de son traitement d'agent municipal pour l'organisation des centres aérés.

Rédigé en 3 exemplaires à Bouzonville, le

La Présidente de l'APEPG

Le Maire

Madame Esther GOELLER

Denis PAYSANT

Ampliation de la présente convention transmise à :

- Contrôle de légalité,
- Mme la trésorière de la collectivité,
- Mme la Directrice du centre aéré de Bouzonville.

ANNEXE 3 - COMPTE ADMINISTRATIF

Chap	N°	Article	Libellé	CA 2016	BP 2017 consolidé	CA 2017
011		6042	Achat de prestations de services (cantine)	14 400,19	24 500,00	33 645,33
		60611	Eau et assainissement	25 245,02	30 000,00	30 216,96
		60612	Energie et electricité	191 931,28	182 150,00	164 233,10
		60621	Combustibles	49 225,78	56 500,00	61 082,94
		60622	Carburant	10 358,73	14 350,00	15 547,01
		60624	Produits traitement	1 367,68	0,00	0,00
		60631	Fournitures d'entretien	19 278,09	16 500,00	15 581,54
		60632	Petit équipement	23 560,95	26 000,00	25 441,86
		60633	Fournitures de voirie	1 921,60	4 500,00	4 041,81
		60636	Vêtements de travail	5 267,42	4 300,00	4 226,46
		6064	Fournitures administratives	9 454,46	6 500,00	6 259,15
		6065	Achat de livres bibliothèques	8 082,41	8 500,00	8 115,29
		6067	Fournitures scolaires	5 396,57	8 750,00	8 018,64
		6068	Autres matières et fournitures	11 452,03	25 000,00	21 890,99
		611	Contrats de prestations de service	87 038,94	102 000,00	93 772,85
		6122	Crédit bail mobilier	2 507,38	2 750,00	2 716,35
		6135	Locations mobilières	0,00	500,00	172,58
		615221	Entretien réparations bâtiments publics	25 489,38	44 500,00	44 114,68
		615228	Entretien réparations autres bâtiments	24 334,26	0,00	0,00
		615231	Entretien et réparations de voirie	21 264,99	13 000,00	13 884,92
		61524	Entretien de bois et forêts	15 525,36	17 000,00	20 144,46
		61551	Entretien matériel roulant	11 013,72	17 000,00	16 284,44
		6156	Maintenance	50 089,07	49 000,00	57 740,43
		616	Primes d'assurance	39 329,96	40 000,00	40 030,33
		6182	Documentation générale	935,64	1 000,00	862,79
		6184	Formation des agents	5 520,00	5 600,00	3 300,00
		6225	Indemnité au comptable et régisseurs	462,51	500,00	231,26
		6226	Honoraires	115,00	2 000,00	1 800,00
		6231	Annonces et insertions	0,00	1 000,00	0,00
		6232	Fêtes et cérémonies	20 111,69	11 000,00	9 363,08
		6236	Catalogues et imprimés	3 983,93	5 000,00	5 737,57
		6237	Publications	9 763,60	8 000,00	7 371,82
011		6247	Transports collectifs	259 648,06	230 000,00	219 325,56
		6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	311,00
		6257	Réceptions	0,00	8 000,00	11 599,29
		6261	Frais d'affranchissement	5 457,79	5 500,00	4 688,98
		6262	Frais de telecommunications	20 433,12	23 500,00	24 268,68
		6281	Concours divers	2 802,88	3 100,00	3 087,22
		6282	Frais de gardiennage	2 399,23	2 400,00	1 526,51
		6288	Autres services extérieurs	13,92	100,00	26,84
		63512	Taxes foncières	18 397,46	25 100,00	25 040,68
		6355	Taxes et impôts sur les véhicules	276,00	500,00	276,00
		637	Autres impôts et versements assimilés	16 453,90	16 500,00	16 178,26
			TOTAL CHAPITRE	1 020 310,00	1 042 100,00	1 022 157,66
012		6332	Cotisations au FNAL	4 166,92	4 475,00	4 469,22
		6333	Participation formation continue	660,00	0,00	0,00
		6336	Cotisations CNFPT et CDG	13 351,81	14 300,00	14 298,23
		64111	Rémunération principale titulaires	824 105,00	845 325,00	845 317,77
		64112	NBI SFT et IR	14 866,37	12 925,00	12 921,53

	64118	Autres indemnités	143 234,53	149 560,00	149 559,14
	64131	Rémunération principale non titulaires	76 515,41	116 180,00	116 176,82
	6417	Rémunération des apprentis	14 783,76	15 245,00	15 241,62
	6451	URSSAF	159 476,91	172 885,00	172 884,33
	6453	Caisses de retraite	222 363,53	235 770,00	235 761,85
	6454	ASSEDIC	4 751,73	7 075,00	7 070,98
	6455	Cotisations assurance personnel	19 690,41	48 560,00	48 555,36
	6456	FNC - Supl familial	1 171,00	1 055,00	1 055,00
	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	446,00	520,00	516,00
	6458	Fonds de solidarité	0,00	0,00	0,00
	6475	Médecine du travail et pharmacie	7 582,13	8 965,00	8 964,88
	6488	Autres charges de personnel	8 851,27	8 270,00	8 268,94
		TOTAL CHAPITRE	1 516 016,78	1 641 110,00	1 641 061,67

014	739113	Reversements conventionnels fiscalité	501,98	500,00	0,00
		TOTAL CHAPITRE	501,98	500,00	0,00

022	022	Dépenses imprévues	0,00	481,70	0,00
		TOTAL CHAPITRE	0,00	481,70	0,00

023	023	Virement à la section d'investissement	0,00	106 000,00	0,00
		TOTAL CHAPITRE	0,00	106 000,00	0,00

042	675	Valeur comptable immobilisations cédées	0,00	0,00	0,00
	6761	Différences positives sur réalisations	4 000,00	0,00	0,00
	6811	Dotation aux amortissements	163 180,46	179 000,00	178 971,12
		TOTAL CHAPITRE	167 180,46	179 000,00	178 971,12

65	651	Redevances concessions brevets	0,00	0,00	1 584,00
	6531	Indemnités de fonction Maire et adjoints	92 495,36	92 500,00	94 700,45
	6532	Frais de mission des élus	145,90	500,00	0,00
	6533	Cotisations de retraite des élus	3 490,92	3 500,00	3 644,17
	6535	Formation des élus	0,00	1 500,00	0,00
	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00
	6542	Créances éteintes	0,00	0,00	120,00
	6553	Contingent service incendie	130 973,41	131 000,00	130 973,41
	65548	Contribution organismes de regroupement	56 856,00	57 000,00	56 610,00
	6558	Contingents et contributions obligatoires	52 750,96	51 500,00	51 117,96
	65736	Subvention de fonctionnement au CCAS	10 000,00	25 000,00	20 000,00
	6574	Subvention fonctionnement associations	169 078,50	170 000,00	169 502,75
	658	Charges diverses de la gestion courante	106,72	0,00	0,00
		TOTAL CHAPITRE	515 897,77	532 500,00	528 252,74

66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	98 789,42	95 800,00	95 775,88
	66112	ICNE	-1 004,44	0,00	-1 703,80
	665	escompte accordé	90,00	0,00	440,69
	668	Autres charges financières	2 307,69	250,00	250,00
		TOTAL CHAPITRE	100 182,67	96 050,00	94 762,77

67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	341,40	2 500,00	1 967,68
	6748	Subv FISAC	666,46	2 000,00	-12 000,00
		TOTAL CHAPITRE	1 007,86	4 500,00	-10 032,32

68	6817	Dotations pour dépréciations	2 500,00	2 500,00	2 500,00
	6875	Provisions ensemble immobilier Sarrelouis	250 000,00	100 000,00	100 000,00
	6875	Provisions équipements sportifs	0,00	50 000,00	50 000,00
	6875	Provision peinture Pol Grandjean T2	40 000,00	0,00	0,00
		TOTAL CHAPITRE	292 500,00	152 500,00	152 500,00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			3 613 597,52	3 754 741,70	3 607 673,64
---	--	--	---------------------	---------------------	---------------------

CH	N°	Article	Libellé	CA 2016	BP 2017 consolidé	CA 2017
002	1	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	146 924,70	146 924,70
			TOTAL CHAPITRE	0,00	146 924,70	146 924,70

013	2	619	Rabais et ristourne sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00
	3	6419	Remboursements rémunération du personnel	22 297,71	15 000,00	10 600,97
			TOTAL CHAPITRE	22 297,71	15 000,00	10 600,97

042		722	Etat des travaux en régie	13 736,92	25 000,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	13 736,92	25 000,00	0,00

70	4	7022	Produits forestiers - Coupe de bois	9 000,00	58 500,00	62 112,87
	5	7023	Menus produits forestiers	3 895,50	5 000,00	5 187,00
	6	70311	Concessions dans les cimetières	6 975,00	4 000,00	5 564,00
	7	70312	Redevances funéraires	3 600,00	3 500,00	4 032,00
	8	70323	Redevance occupation domaine public	1 832,21	1 500,00	2 742,00
	9	7035	Locations droits chasse et pêche	0,00	3 000,00	0,00
	10	7062	Redevances à caractère culturel	2 226,50	2 000,00	2 088,00
	11	70631	Redevance à caractère sportif	0,00	5 000,00	9 000,00
	12	7067	211 - Dérogations scolaires maternelle	9 200,00	9 000,00	12 700,00
	13		212 - Dérogations scolaires élémentaire	4 785,00	5 610,00	10 800,00
	14		251 - Facturation périscolaire	27 519,47	27 500,00	24 753,12
	15		252 - Cartes de transports scolaires	36 834,00	36 000,00	34 692,33
	16		422 - NAP	95,75	100,00	536,42
	17		61 - Transports vers club de l'amitié	128,00	100,00	0,00
	18	70688	Autres redevances et prestations	437,60	350,00	500,10
	19	7083	Locations diverses	673,60	500,00	722,20
	20	70878	Remboursements frais autres redevables	10 335,84	10 000,00	11 768,54
	21	7088	Autres produits d'activité	2 525,00	2 500,00	2 380,00
			TOTAL CHAPITRE	120 063,47	174 160,00	189 578,58

73	22	7311	Contributions directes	1 117 731,00	1 161 507,00	1 162 005,00
	23	7321	Attribution de compensation	1 299 201,00	1 299 000,00	1 296 431,36
	24	73221	FNGIR	52 423,00	44 000,00	44 935,00
	25	73223	FPIC	24 699,00	25 000,00	25 410,00
	26	7328	autres reversements de fiscalité	1 187,00	1 000,00	0,00
	27	7336	Droits de place	46 267,19	40 000,00	46 474,73
	28	7351	Taxe sur l'électricité	11 982,97	10 000,00	26 527,73
	29	73681	Taxe sur les emplacements publicitaires	1 586,43	1 000,00	3 311,23
	30	7381	Taxe additionnelle droits de mutation et publicité	50 829,82	45 000,00	45 991,39
			TOTAL CHAPITRE	2 605 907,41	2 626 507,00	2 651 086,44

74	31	7411	DGF	114 791,00	145 000,00	145 227,00
	32	74121	DSR	115 062,00	125 000,00	132 132,00
	33	74126	Dotation compensation groupement communes	134 931,75	134 750,00	123 370,83
	34	74127	Dotation de péréquation	109 286,00	26 000,00	31 115,00
	35	74718	Autres participations de l'Etat	24 342,38	20 000,00	11 715,31
	36	7472	Participation Région	2 746,26	1 000,00	7 000,00
	37	7473	411 - Département - Gymnase	22 384,58	21 000,00	18 740,70
	38		321 - Département médiathèque	0,00	500,00	0,00

	39	74758	CCB clis	30 227,07	21 000,00	8 089,45
	40	74758	CCB red electrique	0,00	10 000,00	10 000,00
	41	7478	251 - Caf - subventions périscolaires	31 098,46	30 000,00	24 060,08
	42	748314	Dotation unique compensation TP	6 468,11	5 000,00	0,00
	43	74833	Etat compensation exonerations TP	4 473,97	1 400,00	1 411,00
	44	74834	Etat - Compensation exonérations de TF	43 913,21	10 000,00	3 472,00
	45	74835	Etat - Compensation exonérations de TH	36 910,19	40 000,00	44 879,00
	46	7485	Dotation titres sécurisés	5 030,00	8 000,00	5 530,00
	47	7488	Autres attributions et participations	5 484,98	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	687 149,96	598 650,00	566 742,37

75	48	752	Revenus des immeubles	142 216,34	143 000,00	139 357,72
	49	758	Produits divers de la gestion courante	2 764,93	2 500,00	3 332,87
			TOTAL CHAPITRE	144 981,27	145 500,00	142 690,59

76	50	761	Produits participation financière	2,23	0,00	1,65
			TOTAL CHAPITRE	2,23	0,00	1,65

77	51	7713	Libéralités reçues	164,50	0,00	73,90
	52	7714	Recouvrement sur créances en non valeur	524,50	0,00	0,00
	53	7718	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	54	773	Mandats annulés ou atteints de déchéance	0,00	18 000,00	19 136,64
	55	775	Cessions d'immobilisations	4 000,00	0,00	0,00
	56	7788	Autres produits exceptionnels	42 058,59	5 000,00	20 741,23
			TOTAL CHAPITRE	46 747,59	23 000,00	39 951,77

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				3 640 886,56	3 754 741,70	3 747 577,07
---	--	--	--	---------------------	---------------------	---------------------

Ch	N°	Art	Libellé	CA 2016	BP 2017 consolidé	CA 2017	RAR
001	1	001	Report du déficit d'investissement	0,00	300 132,58	300 132,58	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	300 132,58	300 132,58	0,00
020	2	020	Dépenses imprévues	0,00	6 651,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	6 651,00	0,00	0,00
10	3	10226	Taxe aménagement	0,00	6 600,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	6 600,00	0,00	0,00
040	4	21**	Travaux en régie	13 736,92	25 000,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	13 736,92	25 000,00	0,00	0,00
16	5	1641	Remboursements en capital	276 066,74	314 500,00	314 376,05	0,00
			TOTAL CHAPITRE	276 066,74	314 500,00	314 376,05	0,00
20	6	2031	Etudes	5 916,00	8 400,00	7 610,48	0,00
	7	2051	Concessions, brevets licences (logiciels)	3 726,00	0,00	0,00	0,00
	8	20422	Subventions équipements FISAC	4 680,20	47 550,00	28 276,24	18 423,76
			TOTAL CHAPITRE	14 322,20	55 950,00	35 886,72	18 423,76
21	9	2111	Terrains nus	0,00	2 500,00	0,00	0,00
	10	2113	Terrains autres que voirie	0,00	4 500,00	2 441,18	0,00
	11	2121	Plantations arbres (cimetieres)	4 315,13	0,00	0,00	0,00
	12	2128	Autres agencements de terrains	14 820,00	3 950,00	1 200,00	0,00
	13	/ 478	<i>remise en forme tennis non couvert</i>	<i>1 464,00</i>	<i>3 160,00</i>	<i>3 156,00</i>	<i>0,00</i>
	14	21316	Equipements cimetière	4 548,00	0,00	0,00	0,00
	15	/511	<i>colombarium</i>	<i>24 445,20</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	16	2135	Installations agencements bâtiments	276,00	0,00	0,00	0,00
	18	ni	<i>vitrage store école musique</i>	<i>0,00</i>	<i>335,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	19	ni	<i>sanitaires gendarmerie</i>	<i>0,00</i>	<i>1 005,00</i>	<i>983,97</i>	<i>0,00</i>
	20	ni	<i>réglage portail gendarmerie</i>	<i>0,00</i>	<i>500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>495,00</i>

21	21	ni	peinture mur ext SDF	0,00	1 700,00	1 680,00	0,00
	23	ni	turbines lave vaiselle SDF	0,00	2 600,00	2 596,80	0,00
	24	ni	Sous compteur eau stade municipal	0,00	600,00	0,00	541,30
	26	ni	Signalisation murale SDF	0,00	160,00	0,00	0,00
	27	ni	vidéphone école primaire	0,00	768,90	774,90	0,00
	29	/ 475	tapis coco gymnase	7 998,00	0,00	0,00	0,00
	30	/ 488	Accès payants toilettes parc de la nied	7 859,93	0,00	0,00	0,00
	31	/521	Revetements sols ecole maternelle	0,00	2 622,52	2 622,52	0,00
	32	/524	aérothermes gymnase	5 678,64	0,00	0,00	0,00
	33	/530	chaudières gendarmerie	0,00	12 500,00	12 269,58	0,00
	34	/531	Chaudiere mairie	0,00	14 900,00	14 844,91	0,00
	35	/534	armoire électrique gymnase	0,00	13 800,00	0,00	13 776,00
	37	/536	Mise aux normes cabinet medical	0,00	9 000,00	7 903,21	900,00
	38	/537	Rénovation bureaux mairie	0,00	11 300,00	11 300,00	0,00
	39	2138	Acquisitions rue Eller	422 653,06	145 000,00	142 335,91	0,00
	40	/519	achat chalets de noel 2017	0,00	5 500,00	3 852,85	1 019,06
	41	2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
	42	ni	garde corps pont Aidling	0,00	750,00	0,00	0,00
	43	ni	Bornage impasse rue Sarrelouis	0,00	1 000,00	0,00	0,00
	44	ni	Avaloir rue de Dublin	0,00	4 450,00	4 408,80	0,00
	45	ni	Panneaux directionnels divers	0,00	1 500,00	1 384,68	0,00
	47	ni	Miroir rue Petite suisse	0,00	500,00	0,00	0,00
	48	ni	Bandes mal voyants	0,00	2 200,00	2 152,80	612,00
	49	ni	signalisation gare routière école	0,00	3 000,00	0,00	0,00
	50	/ 483	lampadaire rue de la République	3 348,00	0,00	0,00	0,00
	51	/513	circuit électrique noel rue republique	1 657,44	3 840,00	3 840,00	0,00
	52	21531	Réseaux abductions eaux	1 920,00	0,00	0,00	0,00
	53	/ 533	forage puits complexe sportif	0,00	14 388,00	14 388,00	0,00
	56	21561	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00
	57	/523	Rénovation camion poids lourd	15 031,84	0,00	0,00	0,00
	58	21568	Poteau incendié rue Aidling	0,00	1 600,00	1 598,64	0,00
	59	21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00
60	ni	Rénovation nacelle	0,00	7 200,00	7 132,32	0,00	
61	ni	Rénovation tracteur dir assistée	0,00	1 010,00	1 009,15	0,00	
62	2158	Autres installations matériels techniques	6 084,30	0,00	0,00	0,00	

21	63	ni	Sèche linge salle des fêtes	0,00	700,00	499,00	0,00
	65	2183	Deuxième écran contrôle vidéo protection	8 468,37	0,00	0,00	0,00
	66	2184	Mobilier	777,00	0,00	0,00	0,00
	67	ni	Mobilier classe école Pol Grandjean	0,00	3 920,00	3 912,39	0,00
	68	ni	Mobilier Mairie	0,00	1 060,00	1 056,91	0,00
	69	/519	Achat chalets noel 2016	534,00	4 466,02	4 456,77	0,00
	70	/520	50 coques SDF	2 057,40	0,00	0,00	0,00
	71	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	73	ni	divers	8 163,13	0,00	0,00	0,00
	74	/ 506	panneaux pédagogiques	3 585,60	0,00	0,00	0,00
	75	/514	Achat de motifs de Noel	9 377,54	66,53	66,53	0,00
	76		TOTAL CHAPITRE	555 062,58	288 051,97	254 562,72	17 343,36

23	77	2313 243	Bâtiments communaux divers	17 363,24	0,00	0,00	0,00
	78	2313 470	Rénovation plafonds du gymnase	144 791,52	0,00	0,00	0,00
	79	2313 471	Rénovation façade Mairie	13 822,20	0,00	0,00	0,00
	80	2313 472	Programme rénovation logements	1 668,00	0,00	0,00	0,00
	81	2313 473	Couloir n°9 (gymnase / bar)	486,00	0,00	0,00	0,00
	82	2313 481	Bardage tennis couvert	5 736,12	0,00	0,00	0,00
	83	2313 491	Travaux divers salle des fêtes	1 776,00	0,00	0,00	0,00
	84	2313 509	Etancheite toitures ecole elemetnaire	72 721,80	0,00	0,00	0,00
	85	2313 528	Création service périscolaire	0,00	860 000,00	960,00	854 040,00
	86	2315 244	Voiries diverses	0,00	1 920,00	0,00	0,00
	87	2315 454	Aménagement parc de la Nied	513 069,40	50 768,80	44 870,61	5 898,19
	88	2315 468	Tourne à gauche route de Sarrelouis	11 265,59	0,00	0,00	0,00
	89	2315 510	Programme de voirie 2016	53 553,12	0,00	0,00	0,00
	90	238 454	Acomptes forfaitaires parc Nied	19 683,09	0,00	0,00	0,00
		TOTAL CHAPITRE	855 936,08	912 688,80	45 830,61	859 938,19	

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				1 715 124,52	1 909 574,35	950 788,68	895 705,31
---	--	--	--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------

Ch	N°	Art	Libellé	CA 2016	BP 2017 consolidé	CA 2017	RAR
021	1	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	106 000,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	106 000,00	0,00	0,00
024	2	024	Produit des cessions	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
040	3	192	Différences positives sur cessions immo	4 000,00	0,00	0,00	0,00
	4	2051	Cession valeur acquis. immo incorporelle	0,00	0,00	0,00	0,00
	5	2111	Cession valeur acquisition terrain	0,00	0,00	0,00	0,00
	6	28**	Amortissements	163 180,46	179 000,00	178 971,12	0,00
			TOTAL CHAPITRE	167 180,46	179 000,00	178 971,12	0,00
10	7	10222	FCTVA	281 964,13	77 000,00	77 735,28	0,00
	8	10223	Taxe locale équipement	233,03	0,00	0,00	0,00
	9	10226	Taxe d'aménagement	19 433,98	1 000,00	4 254,36	0,00
	10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	248 917,81	265 234,17	265 234,17	0,00
			TOTAL CHAPITRE	550 548,95	343 234,17	347 223,81	0,00
13	11	1321 381	Subvention commerçants FISAC	0,00	19 050,00	0,00	18 423,06
	12	1321 470	Subvention FSIL plafonds gymnase	46 660,00	0,00	0,00	0,00
	13	1321 509	Subvention DETR etancheite ecole	0,00	8 092,99	8 092,99	0,00
	14	1321 528	Subvention periscolaire DETR	0,00	122 600,00	0,00	122 600,00
	15	1322 381	Subvention régionale FISAC	3 510,00	25 000,00	24 847,00	0,00
	16	1322 454	Subvention région - Parc de la Nied	88 082,21	0,00	0,00	0,00
	17	1323 454	Dotation pacte57 - Parc de la Nied	96 591,16	102 206,18	102 237,18	0,00
	18	1323 528	Subvention periscolaire AMITER	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
	19	1328 528	nouveau periscolaire CAF	0,00	261 629,00	0,00	261 629,00
	20	1328 517	subvention agence eau broyeur	0,00	10 500,00	10 543,00	0,00
	21	1342 244	Amendes de police feux route Sarrelouis	1 990,00	0,00	0,00	0,00

	22	1346 468	CCB - Tourne à gauche route de Sarrelouis	11 265,59	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	248 098,96	729 078,17	145 720,17	582 652,06
16	23	1641	Emprunt en euros	700 000,00	508 862,01	50 000,00	458 862,01
	24	165	Depots et cautionnements recus	450,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	700 450,00	508 862,01	50 000,00	458 862,01
23	25	2313	Annulation mandat op relevage orgue	24 334,26	0,00	0,00	0,00
	26	238 454	Régularisation avances forfaitaires	41 580,45	18 400,00	18 462,11	0,00
			TOTAL CHAPITRE	65 914,71	18 400,00	18 462,11	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS				1 732 193,08	1 909 574,35	740 377,21	1 066 514,07

Conseil Municipal du 20 mars 2018
Note de cadrage budgétaire 2018
pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

CONTEXTE GENERAL : Situation économique et sociale

1. Situation internationale et nationale

Source : note de conjoncture INSEE 12 décembre 2017

Depuis la fin 2016, l'activité française garde une cadence soutenue (+0,5 à 0,6 % par trimestre) : la croissance annuelle a donc atteint 2,2 % cet été, renouant avec un rythme qui n'avait pas été observé depuis 2011, dans un contexte où l'ensemble de la zone euro connaît une croissance relativement homogène.

L'environnement mondial est resté porteur cet été et devrait le rester d'ici l'horizon de la prévision (mi-2018), le climat des affaires demeurant très favorable dans la plupart des enquêtes de conjoncture. La croissance américaine n'a pas faibli ces derniers mois ; le stimulus budgétaire annoncé lors de l'élection présidentielle s'est fait attendre mais il se concrétiserait à partir de 2018. Au Japon, la consommation prendrait peu à peu le relais du commerce extérieur pour soutenir l'activité ; à l'inverse la demande intérieure britannique resterait encore pénalisée par la forte reprise de l'inflation et les incertitudes sur les modalités du Brexit. Le commerce mondial serait également tiré par la reprise dans les économies émergentes : la croissance chinoise se maintient à un rythme élevé malgré l'investissement qui tend à ralentir, notamment dans l'immobilier. Les économies russe, brésilienne et indienne, portées par une inflation relativement faible et le redémarrage de la consommation, se relèvent après deux années de récession, entraînant les importations dans leur sillage.

Dans la zone euro, la croissance a de nouveau été très soutenue au troisième trimestre (+0,6 % après +0,7 %) et le climat des affaires est au plus haut depuis 17 ans : les incertitudes politiques en Europe, avec la crise catalane, la constitution plus laborieuse que prévu d'une majorité de gouvernement en Allemagne ainsi que les élections à venir en Italie, ne semblent pas pour l'instant affecter le moral des entrepreneurs. La politique budgétaire resterait neutre voire accommodante dans les principaux pays de la zone. L'activité, soutenue entre autres par un investissement solide, resterait donc robuste dans l'ensemble de la zone euro d'ici la mi-2018 (+0,6 % fin 2017, puis +0,5 % par trimestre), alors que certains pays commencent à voir apparaître des tensions dans leurs appareils productifs, en particulier l'Allemagne.

La France ne ferait pas exception à ce mouvement d'ensemble : l'économie française poursuivrait sur sa lancée au cours des prochains trimestres (+0,6 % fin 2017, +0,5 % début 2018, puis +0,4 % au printemps). La croissance annuelle atteindrait +1,9 % en 2017 et l'acquis pour 2018 serait déjà de +1,7 % à mi-année. Les chefs d'entreprises français sont résolument optimistes selon les enquêtes de conjoncture : le climat des affaires progresse continûment depuis fin 2016 et il a atteint en novembre 2017 son plus haut depuis début 2008. Les différents secteurs sont à l'unisson, qu'il s'agisse de l'industrie (où les perspectives générales d'activité atteignent des niveaux inédits depuis

17 ans), des services marchands (qui continuent à bénéficier, entre autres, du retour des touristes), ou de la construction. La croissance serait tirée par la vigueur de la demande globale. Les exportations dépendraient certes des à-coups des secteurs aéronautique et naval et le déficit des échanges de produits manufacturés se creuserait encore un peu ; mais, grâce aux produits agricoles et au tourisme, le commerce extérieur cesserait mi-2018 de peser sur la croissance.

Du côté de la demande intérieure, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à déclarer des difficultés d'offre et leurs dépenses d'investissements ne faibliraient donc pas. Les ménages bénéficieraient quant à eux de revenus d'activité dynamiques. La hausse de l'inflation et les effets de calendrier des mesures fiscales brideraient temporairement leur pouvoir d'achat pendant l'hiver, faisant plier leur consommation, mais elle ne romprait pas : les ménages diminueraient leur taux d'épargne en anticipant une amélioration de leur pouvoir d'achat fin 2018. Leurs dépenses d'investissement accéléreraient franchement en 2017, mais ralentiraient un peu mi-2018, en ligne avec la stabilisation des ventes de logements neufs observée ces derniers mois. L'économie française continuerait de générer environ 100 000 emplois marchands par semestre, tandis que l'emploi non marchand se replierait de nouveau avec la diminution des emplois aidés. L'emploi total progresserait néanmoins plus vite que la population active et le taux de chômage diminuerait un peu, à 9,4 % à l'horizon de la prévision (soit -0,1 point sur un an). À court terme, ce scénario est susceptible d'être affecté par les incertitudes politiques de part et d'autre de l'Atlantique, ainsi que par le comportement de consommation des ménages français face à la flexion temporaire de leur pouvoir d'achat.

2. Situation particulière du secteur public communal

Source : Extrait du rapport 2017 de l'Observatoire des Finances Locales

Les recettes publiques augmentent plus vite que les dépenses : +1,4 % contre +1,1 %, en euros courants. Au sens de Maastricht, le déficit public notifié diminue pour la 7^e année consécutive : il représente 3,4 % du PIB en 2016, en baisse de 0,2 point par rapport à 2015. Cette évolution est en grande partie due aux administrations publiques locales, qui enregistrent pour la première fois depuis 2003 une capacité de financement (+3,0 Md€, après un besoin de financement de 0,1 Md€ en 2015), en raison principalement de la baisse de leurs dépenses. Le besoin de financement des administrations de sécurité sociale se réduit également, pour la 6^{ème} année consécutive, et s'établit à 2,9 Md€ en 2016. Le besoin de financement des administrations publiques centrales augmente pour la 3^e année, pour atteindre 76,0 Md€.

Les dépenses des administrations publiques locales (APUL) diminuent de 0,8 % en 2016, après -0,9 % en 2015. Cette baisse provient essentiellement de la formation brute de capital fixe (FBCF, 40,3 Md€), qui recule pour la troisième année consécutive (-3,3 %, après -9,7 % en 2015 et -8,3 % en 2014). La FBCF des APUL représente ainsi 52,9 % de la FBCF des administrations publiques en 2016, proportion en baisse de 1,7 point par rapport à 2015. Il est classique que, dans les premières années de mandature, les investissements croissent peu voire diminuent ; cependant, les baisses enregistrées en 2014 et 2015 sont plus prononcées que celles observées lors des précédents cycles électoraux, et il faut remonter à la période 1995-1997 pour observer trois années consécutives de baisse de l'investissement local. Parmi les autres dépenses des APUL, on peut mentionner le nouveau ralentissement des rémunérations, qui progressent seulement de 0,8 %, après +1,7 % en 2015.

2.1 Augmentation des recettes de fonctionnement et baisse des dépenses

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 0,2 % en 2016, dans la continuité des ralentissements observés durant les années précédentes. Hormis les frais de personnel qui augmentent de 0,9 %, cette diminution concerne toutes les composantes : achats et charges externes, charges financières, dépenses d'intervention. Les groupements à fiscalité propre sont le seul niveau de collectivité pour lesquels les dépenses de fonctionnement ont augmenté en 2016 (+3,6 %); les départements affichent, en moyenne, une stabilité (+0,1 %) et les autres catégories une baisse.

En 2016, malgré la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet et l'effet des premières mesures "Parcours professionnels, carrières et rémunérations" (PPCR), les frais de personnel n'augmentent que de 0,9 %, pour atteindre 60,7 Md€. Les rémunérations brutes des agents représentent les deux tiers de ce montant. Elles progressent de 0,6 % en 2016 ; cette croissance est plus marquée pour les rémunérations des titulaires (+0,8 %) tandis que celles des contractuels diminuent (-0,3 %). Les rémunérations des emplois aidés ne progressent que de 1,3 %, après les fortes hausses de 2014 et 2015 liées à des nombreux recrutements. La baisse des dépenses de fonctionnement en 2016 s'explique également par la nouvelle baisse des achats et charges externes, à un rythme plus soutenu que ceux enregistrés en 2015 et en 2014 (-1,6 % après -1,4 % et -0,4 %). Il provient, enfin, de la baisse des dépenses d'intervention dans les communes et les régions et de leur faible progression dans les départements (+1,1 %).

À l'inverse, les recettes de fonctionnement ont progressé de +0,5 % en 2016, marquant cependant un ralentissement par rapport à 2015 (+1,3 %). Cette progression modeste provient tout d'abord de la baisse des concours financiers de l'Etat (-8,1 %) ; dans ce contexte, les dotations de péréquation départementales progressent cependant de 20 M€ et, dans le bloc communal, la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de 180 M€ et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 M€.

La faible progression des recettes de fonctionnement en 2016 s'explique également par le ralentissement des recettes fiscales, qui progressent de +3,0 % après +5,0 % en 2015. Ce ralentissement concerne à la fois les impôts locaux (+2,5 %) et les autres impôts et taxes (+3,7 %). Parmi les impôts locaux, les impôts économiques ont décéléré par rapport à 2015, suite à la faible croissance de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le produit des taxes ménages a également ralenti. En particulier, les produits de la taxe d'habitation sont presque stables, après la forte progression de 2015; en effet, une exonération pour les personnes de condition modeste avait été supprimée en 2015, et a été réintroduite en 2016. Les produits des taxes ménages bénéficient cependant de la hausse des taux du foncier bâti dans 36 départements.

Les autres impôts et taxes sont restés assez dynamiques (+3,7 %), en raison principalement de la croissance des DMTO, qui bénéficient d'un marché immobilier porteur mais aussi de la hausse des taux de DMTO de 3,80 % à 4,50 % dans deux départements (Paris et Mayenne) au 1er janvier 2016. Les recettes de TICPE marquent en revanche un ralentissement sensible, après une année 2015 marquée par le transfert d'une fraction supplémentaire de TICPE aux régions pour compenser la diminution de la part de taxes d'apprentissage affectées aux régions, ainsi que de nouveaux transferts de

compétences dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie locale.

Alors que l'épargne brute des collectivités locales était en baisse entre 2011 et 2014, elle remonte de 1,7 % en 2015, puis croît plus nettement en 2016 (+4,5 %), pour s'établir à 28,5 Md€. Cette progression s'explique presque entièrement par l'épargne brute des départements (+20,6 %), qui reste cependant à un niveau faible (taux d'épargne brute de 11,8 % en 2016). L'épargne brute est en baisse pour les communes et leurs groupements (respectivement de -0,1 % et -5,3 %), tandis que les régions enregistrent une légère hausse (+2,4 %). Toutefois, ces hausses font suite en général à plusieurs années de baisse de l'épargne brute.

2.2) Diminution des dépenses et des recettes d'investissement

Malgré la progression de l'épargne brute et plusieurs mesures de soutien à l'investissement (dotation de soutien à l'investissement local - DSIL, élargissement des dépenses éligibles au FCTVA), les dépenses d'investissement diminuent pour la troisième année consécutive, quoique de façon moins marquée que les deux années précédentes (-3,0 %, après -8,4 % en 2015 et -7,7 % en 2014). La baisse des subventions versées est la plus forte (-5,9 %), tandis que celle des dépenses d'équipement est plus modérée (-0,9 %). La diminution concerne tous les niveaux de collectivités, mais à des degrés différents.

En rupture avec les exercices précédents, les dépenses d'investissement des régions ont connu une importante contraction en 2016 (-6,1 %) ; la baisse concerne à la fois les régions fusionnées et les autres. Les départements ont, pour la septième année consécutive, continué de diminuer leurs investissements (-5,7 %) ; le rythme en 2016 est toutefois plus modéré que celui de 2015. Dans le bloc communal, contrairement à ce que pouvait laisser attendre le cycle électoral, les investissements ont baissé pour la troisième année consécutive ; ce dernier recul (-0,6 %) est cependant faible comparé à ceux des deux années précédentes.

Les recettes d'investissement baissent de 9,0 % en 2016. Cette baisse reflète en partie le contrecoup de la mise en œuvre en 2015 du dispositif de préfinancement à taux zéro du FCTVA par la Caisse des dépôts et consignations, les sommes avancées ayant vocation à être remboursées en 2016 et 2017. Mais la baisse de l'ensemble des recettes d'investissement observée en 2016 provient également de la diminution des montants au titre du FCTVA et des autres dotations et subventions d'équipement, qui concernent tous les niveaux de collectivités (sauf les régions).

En 2016, comme en 2015, les ressources propres des collectivités (épargne brute et recettes d'investissement hors emprunts) sont supérieures à leurs dépenses d'investissement (taux de couverture de 103,8 % en 2016). Autrement dit, les collectivités locales dégagent une capacité de financement en 2016, à hauteur de 1,7 Md€. Ce taux de couverture est pour la seconde année consécutive en augmentation, mais de seulement +1,8 point, après +10,5 points en 2015.

Si les collectivités locales dégagent globalement une capacité de financement en 2016, la situation est variable selon le niveau de collectivités. En particulier, les régions ont un besoin de financement de 1,4 Md€, de même que les groupements à fiscalité propre (0,1 Md€) mais aussi les communes de plus de 100 000 habitants. Cette situation aboutit à

une hausse du fonds de roulement des collectivités locales et à une limitation de l'accroissement de leur encours de dette. Ce dernier atteint ainsi 148,5 Md€ en 2016, en hausse de 1,8 %, après +2,8% en 2015. C'est pour les régions que la dette progresse le plus rapidement (+6,9 % à périmètre identique entre 2015 et 2016), tandis que la dette des départements est stable (-0,1 %).

Le taux d'endettement, mesuré par le ratio « dette/recettes de fonctionnement », atteint 75,4% pour l'ensemble des collectivités. Il progresse surtout pour les régions, où son niveau est particulièrement élevé (109,1%). Le taux d'endettement des départements se situe à un niveau structurellement bas (51,0 % en 2016) en raison du poids prépondérant de la section de fonctionnement dans leurs budgets.

Dans le bloc communal, les dépenses et les recettes de fonctionnement diminuent en 2016 ; ces baisses concernent plus spécialement les communes, tandis que dépenses et recettes de fonctionnement augmentent dans les groupements à fiscalité propre. L'épargne brute du bloc communal repart à la baisse, après la hausse de 2015. Contrairement à ce que pouvait laisser attendre le cycle électoral, les investissements ont baissé pour la troisième année consécutive.

En 2016, les départements stabilisent leurs dépenses de fonctionnement, tandis que leurs recettes progressent grâce au dynamisme des impôts et taxes. Leur épargne brute progresse vivement, après une série de cinq années consécutives de baisse de cet indicateur ; le taux d'épargne brute reste cependant à un niveau assez bas. Leurs dépenses d'investissement continuent à diminuer, et leur dette se stabilise.

Les dépenses de fonctionnement des régions connaissent une diminution inédite, due notamment aux dépenses d'intervention. Les recettes de fonctionnement des régions reculent également, de manière moins marquée. L'épargne brute augmente, alors qu'elle était en baisse depuis 2011. Les dépenses d'investissement diminuent, interrompant la croissance entamée en 2011 ; les recettes d'investissement reculent également. La dette des régions continue à augmenter fortement : leur taux d'endettement atteint 109,1 %.

2.3) 2017 : une réduction des concours financiers de l'Etat et une probable reprise de l'investissement

Selon la dernière note de conjoncture de l'Insee, une augmentation de la croissance économique en 2016 se confirmerait en 2017, avec une croissance du PIB à +1,6 %, ce qui constituerait sa plus forte hausse depuis 2011. L'activité dans la construction accélérerait nettement (+1,8 %) et le commerce extérieur pèserait moins sur l'activité. Le pouvoir d'achat ralentirait, en raison d'un regain d'inflation.

L'emploi total devrait progresser de 220 000 postes et le taux de chômage devrait diminuer de 0,2 point pour atteindre 9,4 % en fin d'année (France, y compris DOM).

Au 1er janvier 2017, la France compte 35 416 communes, suite à la mise en place de 200 communes nouvelles regroupant 670 anciennes communes. On compte également 1 266 groupements à fiscalité propre, contre 2 062 début 2016. Cette forte diminution est la conséquence d'un vaste mouvement de fusions, résultant de la mise en oeuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) prévus par la loi NOTRe. La baisse se concentre sur les communautés de communes (-824 groupements),

tandis que les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération sont plus nombreuses qu'en 2016.

En 2017, les ressources des collectivités locales devraient progresser davantage qu'en 2016. Tout d'abord, les recettes de CVAE progresseront de 4,3 %, après +1,4 %. Par ailleurs, dans le bloc communal, les produits de la taxe d'habitation devraient repartir à la hausse, après la quasi-stabilité de 2016. Les recettes de DMTO devraient encore être dynamiques, profitant d'un marché immobilier porteur. L'année 2017 sera à nouveau marquée par une réduction des concours de l'Etat au titre de la contribution au redressement des finances publiques, mais d'une ampleur plus limitée ; la DGF baissera ainsi de 2,4 Md€.

Les dépenses de personnel devraient progresser de façon un peu plus dynamique qu'en 2016, en raison des revalorisations du point d'indice de la fonction publique (+0,6 % au 1er juillet 2016 puis +0,6 % au 1er février 2017) et des effets des mesures « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR). Selon les budgets primitifs, les dépenses d'investissement devraient renouer avec la croissance, en particulier dans le bloc communal.

Les recettes de fonctionnement du bloc communal devraient être un peu plus dynamiques qu'en 2016. En particulier, les impôts locaux bénéficieront d'une progression plus forte de la CVAE et de la taxe d'habitation. Les compensations d'exonérations de la taxe d'habitation augmenteront de 541 M€, en lien avec les exonérations pour personnes de condition modeste, qui avaient été supprimées en 2015 et réintroduites en 2016. Par ailleurs, la contribution du secteur communal au redressement des finances publiques est réduite de moitié en 2017. Les communes contribuent ainsi à hauteur de 725 M€ et les groupements à fiscalité propre à hauteur de 310 M€. Dans ce contexte, la péréquation au sein du bloc communal est à nouveau renforcée : la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de 180 M€, de même que la dotation de solidarité rurale (DSR). Concernant la péréquation horizontale, le montant du FSRIF est abondé de 20 M€ et s'établit à 310 M€ en 2017 ; le montant du FPIC reste stable à 1,0 Md€. Conformément aux effets du cycle électoral, les budgets primitifs des communes prévoient une reprise des dépenses d'investissement, après les fortes baisses de 2014 et 2015, et la baisse plus modérée de 2016.

<p>TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE Programme des investissements</p>
--

1. Analyse de l'historique des résultats des comptes administratifs

Pour la section de **fonctionnement**, les résultats des comptes administratifs, hors report des exercices précédents (soit l'effort financier propre à chaque exercice ou résultat d'exploitation) ont été les suivants :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DF	3 379 896,56	3 437 771,23	3 678 354,05	3 389 523,49	3 613 597,52	3 607 673,64
RF	4 016 505,39	3 820 464,72	3 667 714,41	3 678 354,05	3 643 886,56	3 600 652,37
Balance	636 608,83	382 693,49	- 10 639,64	288 830,56	30 289,04	- 7 021,27

Ces données sont toutefois à corriger des éléments suivants :

- En 2012, la Commune de Bouzonville a émis un titre de recette de 94 752,20 € suite à la mise en débet du comptable de la collectivité. En outre, les indemnités de l'assureur de la Commune ont été exceptionnellement élevées, à hauteur de 21 083,16 €.
- En 2014, les opérations de cessions mobilières et immobilières suivantes ont été réalisées : cession d'un débit de boisson pour un montant de 4 000 € et cession des jardins du presbytère pour un montant de 30 393 €.
- En 2015, l'annulation partielle du titre de mise en débet du comptable de la collectivité a été prise en charge à hauteur de 93 752,20 € en dépenses.
- En 2016, la Commune a provisionné à hauteur de 290 000 € en vue de l'acquisition future de l'ensemble immobilier rue du Sarrelouis d'une part et de la mise de la deuxième tranche de mise en peinture du Groupe Scolaire Pol Grandjean d'autre part.
- En 2017, la Commune a de nouveau provisionné à hauteur de 100 000 € pour l'acquisition de l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis et de 50 000 € pour l'aménagement d'un synthétique au stade municipal

La balance de la section de fonctionnement, corrigée de ces éléments exceptionnels aurait été la suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DF	3 379 896,56	3 437 771,23	3 678 354,05	3 295 771,29	3 323 597,52	3 457 673,64
RF	3 900 670,03	3 820 464,72	3 633 321,14	3 678 354,05	3 643 886,56	3 600 652,37
Balance	520 773,47	382 693,49	- 45 032,64	382 582,76	320 289,04	142 978,83

En ajoutant les reports d'un exercice sur l'autre, les balances consolidées ont été les suivantes en fonctionnement :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Résultats	636 608,83	382 693,49	289 559,62	288 830,56	30 289,04	142 978,73
Reports	342 492,93	522 695,70	46 461,75	341 958,08	381 869,83	146 924,70
Balance	979 101,76	905 389,19	336 021,37	630 787,64	412 158,87	289 903,43

Pour mémoire, les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DRF	3 138 704,02	3 313 593,83	3 236 021,50	3 277 725,81	3 401 943,43	3 415 280,21
% evol / n-1	+5,68%	+5,57%	-2,34%	+1,28%	+3,78%	+0,39%

Il conviendra de continuer à surveiller l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement par la maîtrise :

- de la masse salariale,
- de la charge d'emprunt,
- des charges courantes.

Pour la section **d'investissement**, les résultats des comptes administratifs, hors report des exercices précédents et excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 (soit l'effort financier propre à chaque exercice, ou résultat d'exploitation) ont été les suivants :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DI**	1 559 914,84	1 487 970,84	2 105 185,53	904 251,24	1 739 701,94	650 656,10
RI*	571 493,44	994 702,38	1 344 599,69	1 116 797,26	1 443 615,27	475 143,04
Balance	- 988 421,40	- 493 268,46	- 760 585,84	212 546,02	- 296 086,67	- 175 513,06

* hors excédent de fonctionnement capitalisé

** hors report de l'exercice précédent

En ajoutant les résultats reporté de l'année précédente ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé, les résultats, hors restes à réaliser, ont été les suivants :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Résultats	- 988 421,40	- 493 268,46	- 760 585,84	212 546,02	- 296 086,67	- 175 513,06
Reports	- 235 007,62	- 526 988,94	- 563 851,34	-465 509,74	- 252 963,72	- 300 132,58
EFC*	696 440,08	456 406,06	858 927,44	0,00	248 917,81	265 234,17
Balance	- 526 988,94	- 563 851,34	- 465 509,74	- 252 963,72	- 300 132,58	- 210 411,47

* Excédent de fonctionnement capitalisé

- **En fonctionnement**, l'effort consenti sur l'exercice s'est dégradé en 2017 par rapport à 2016, même en tenant compte de l'épargne budgétaire réalisée en vue de l'acquisition future de l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis et de l'aménagement du terrain synthétique. Les dépenses de fonctionnement sont globalement stables par rapport à 2016 (-0,16%). Les recettes en revanche sont globalement en diminution de 43 234,19 €, soit une baisse de 1,18%, principalement du fait de la diminution des dotations diverses de l'Etat. Les dotations devraient se stabiliser en 2018. La principale variable d'ajustement sera donc la de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement. La priorité devra être donnée dans les années à venir à une maîtrise effective de la masse salariale par exemple par le non remplacement des agents partant à la retraite. Ce poste de dépense a en effet augmenté de 6,69% en 2017 par rapport à 2016, même en tenant compte du paiement de 18 mois d'assurances statutaires en 2017, du fait notamment du volume important de la rémunération de personnel non titulaire en remplacement d'agents titulaires indisponibles, de la hausse de la valeur de l'indice et des taux de cotisations. Les autres dépenses sont pour le reste relativement contraintes et des efforts ont déjà été consentis (par exemple une stabilité des charges à caractère général (+0,18%, après une diminution les deux années précédentes).

Outre la maîtrise de la masse salariale, des arbitrages seront peut être nécessaires sur les services rendus aux administrés dans les années à venir.

- **En investissement**, pour la première fois en 2015, le résultat d'exécution fût positif, par une meilleure adéquation des ressources aux dépenses, mais surtout par la modération des dépenses à un niveau inférieur à un million d'euros. En 2016, la Commune ayant choisi d'augmenter à nouveau son volume de dépenses, cela a entraîné automatiquement, malgré un fort taux de réalisation des recettes, à nouveau un déficit de la section. 2017 a marqué le retour à une politique d'investissement moins importante et donc, logiquement, un résultat d'exécution (hors affectation des résultats) positif (+89 721,11 €). Ces résultats s'expliquent, outre la modération des dépenses par :

- la réalisation effective des opérations importantes uniquement sous réserve de l'obtention de subventions à un niveau important.
- une plus grande rigueur dans la gestion quotidienne : lorsqu'une nouvelle dépense s'avère indispensable, elle entraîne la suppression d'autres dépenses à un niveau équivalent ou est compensée par une recette imprévue.

Cette politique devra être poursuivie en 2018.

2. Gestion de la dette

L'évolution du stock de la dette (c'est à dire du capital restant dû au 1^{er} janvier de chaque année), ainsi que des annuités est la suivante sur la période 2002 à 2020 :

Exercice	Capital restant dû 1 ^{er} janvier sur emprunts existants	Date par habitant de bouzonville	Dette par habitant de la strate (national)	Annuités sur emprunts existants au 01/01/17	Annuité de la dette par habitant Bouzonville	Annuités de la strate (national)
2002	4 237 340,59	1 059,34	847,00	607 661,60	143,00	95,00
2003	4 038 772,97	1 009,69	846,00	653 661,10	158,00	115,00
2004	4 319 994,99	1 080,00	802,00	668 641,71	164,00	81,00
2005	4 105 949,34	1 026,49	906,00	646 432,96	162,00	80,00
2006	4 203 530,46	1 050,88	821,00	628 268,47	150,00	81,00
2007	3 957 892,69	989,47	838,00	664 085,17	161,00	71,00
2008	3 462 203,66	865,55	884,00	675 907,40	164,00	77,00
2009	2 941 032,60	735,26	909,00	606 449,45	152,00	80,00
2010	3 409 679,30	852,42	851,00	617 970,06	144,00	83,00
2011	3 466 620,63	866,66	774,00	489 711,01	113,00	85,00
2012	3 087 244,82	771,81	788,00	424 765,54	99,00	105,00
2013	3 274 863,58	818,72	800,00	358 764,58	84,00	106,00
2014	3 716 749,31	929,19	814,00	394 766,14	95,00	104,00
2015	3 430 588,90	857,65	794,00	397 801,08	97,69	105,00
2016	3 839 781,39	959,95	788,00	374 666,53	92,01	91,00
2017	3 613 714,65	903,43	769,00	410 308,06	100,76	
2018	3 299 428,60	824,86		390 817,02	95,98	
2019	2 995 979,58	748,99		386 397,65	94,89	
2020	2 688 507,08	672,13		381 978,54	93,81	

Il importe de stabiliser le capital restant dû à un niveau acceptable.

Le budget primitif 2017 prévoyait 508 562,01 € en recette liée à la réalisation d'emprunts. Seuls 50 000 € ont été effectivement réalisés. Toutefois, la différence, soit 458 862,01 € a été inscrite en reste à réaliser et figureront donc dans l'équilibre budgétaire 2018.

L'objectif était et demeure la gestion raisonnée de la dette de la collectivité.

3. Les recettes de fonctionnement

- Les dotations de l'Etat

S'agissant des dotations de l'Etat, les montants notifiés ont été les suivants :

Dotation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DGF*	395 756	391 552	388 582	382 128	338 038	257 651	189 497
Contribution ****	0	0	0	- 30 023	- 68 378	-68 154	- 50 622
DNP**	0	14 780	16 398	19 512	23 414	26 346	31 115
DSR***	55 953	64 591	73 956	84 523	99 822	115 062	132 132
Total	451 709	471 923	478 936	456 140	392 896	330 905	302 122
Variation / n-1	+ 712	+ 20 214	+ 7 013	- 22 796	- 63 244	- 61 991	- 28 783
Variation cumulée	+ 712	+ 20 926	+ 27 939	- 5 143	- 68 387	- 120 092	- 148 875

* Dotation globale de Fonctionnement

** Dotation Nationale de Péréquation

*** Dotation de Solidarité Rurale

**** Contribution de la commune au redressement des finances publiques

La baisse des dotations de l'Etat a surtout été sensible à partir de 2015. La baisse des dotations s'est poursuivie en 2016 et 2017 et pourrait se stabiliser en 2018 au niveau de 2017, pour un montant cumulé de baisse des dotations de 148 875 €.

- Les impôts

Comme le montre le tableau ci-dessous, les impôts directs à Bouzonville restent sensiblement inférieurs à ceux prélevés dans les communes de Moselle de taille comparable :

Taxe d'habitation :

Année	Algrange	Boulay	Bouzonville	Créhange	Phalsbourg	Sierck les Bains
2011	15,55%	12,11%	9,43%	12,00%	18,74%	19,50%
2012	15,55%	12,84%	9,53%	12,00%	18,74%	19,50%
2013	15,55%	12,84%	9,63%	12,00%	18,74%	19,50%
2014	15,55%	13,23%	9,63%	12,00%	18,74%	20,18%
2015	16,55%	13,50%	9,63%	13,00%	18,74%	20,18%
2016	16,55%	14,18%	9,73%	13,00%	18,74%	20,18%
2017	16,55%	14,46%	10,02%	13,00%	18,74%	13,43%

Taxe sur le foncier bâti :

Année	Algrange	Boulay	Bouzonville	Créhange	Phalsbourg	Sierck les Bains
2011	15,08%	13,16%	13,38%	15,34%	11,51%	15,09%
2012	15,08%	13,69%	13,52%	15,34%	11,51%	15,09%
2013	15,08%	13,69%	13,66%	15,34%	11,51%	15,09%
2014	15,08%	14,10%	13,66%	15,34%	11,51%	15,62%
2015	16,08%	14,38%	13,66%	16,61%	11,51%	15,62%
2016	16,08%	15,10%	13,80%	16,61%	11,51%	15,62%
2017	16,08%	15,40%	14,25%	16,61%	11,51%	15,62%

Taxe sur le foncier non bâti :

Année	Algrange	Boulay	Bouzonville	Créhange	Phalsbourg	Sierck les Bains
2011	66,67%	53,37%	37,87%	44,49%	53,70%	53,41%
2012	66,67%	55,44%	38,27%	44,49%	53,70%	53,41%
2013	66,67%	55,44%	38,67%	44,49%	53,70%	53,41%
2014	66,67%	57,10%	38,67%	44,49%	53,70%	55,26%
2015	70,96%	58,24%	38,67%	48,20%	53,70%	55,26%
2016	70,96%	61,16%	39,07%	48,20%	53,70%	55,26%
2017	70,96%	62,38%	40,25%	48,20%	53,70%	55,26%

M. le Maire, conformément aux engagements pris, souhaite poursuivre la politique de modération fiscale.

Ainsi, la ville de Bouzonville n'a pas augmenté ses impôts ni en 2014 ni en 2015. Une faible augmentation de 1% a été votée en 2016 et de 3,02% en 2017. Au total, les taux ont donc augmenté de 4,31% en 4 exercices, soit une augmentation de 1,07% en moyenne annuelle.

Le contexte économique encore difficile tend à réduire le pouvoir d'achat des ménages. Malgré les baisses de ressources auxquelles la Commune est confrontée, il serait dans l'absolu d'autant plus important de poursuivre la politique actuelle de modération fiscale que le produit prélevé sur les ressources des ménages augmenteront mécaniquement plus rapidement que l'augmentation du pouvoir d'achat.

Toutefois, eu égard au contexte de baisse des dotations de l'Etat et compte tenu de projets importants susceptibles d'être réalisés en 2018, la question d'une variation raisonnée des taux d'imposition se pose eu égard aux investissements projetés.

Les bases fiscales 2018 ne sont pas connues à la date de la rédaction de la présente note. Les tableaux suivants utilisent donc les bases réelles 2017. Sur la base d'une croissance de 1 % des bases d'imposition à compter de 2018 (sauf pour la taxe foncière non bâtie), les produits seraient les suivants à taux constant :

Taxe	Bases réelles 2017	Taux votés en 2017	Produits 2017	Bases majorées de 1%	Taux 2018 constants	Produits 2018 estimés
TH	3 674 413	10,02%	368 176	3 711 157	10,02%	371 858
TFB	5 379 020	14,22%	764 897	5 432 810	14,22%	772 546
TFNB	64 286	40,25%	25 875	64 286	40,25%	25 875
			1 158 948			1 170 279

Si la hausse annuelle des taux était de 1 % par an à compter de 2018, les résultats seraient les suivants :

Taxe	Bases réelles 2017	Taux votés en 2017	Produits 2017	Bases majorées de 1%	Taux 2018 +1%	Produits 2018 estimés
TH	3 674 413	10,02%	368 176	3 711 157	10,12%	375 569
TFB	5 379 020	14,22%	764 897	5 432 810	14,36%	780 152
TFNB	64 286	40,25%	25 875	64 286	40,65%	26 132
			1 158 948			1 181 853

Si l'augmentation annuelle était de 2%, les résultats seraient les suivants :

Taxe	Bases réelles 2017	Taux votés en 2017	Produits 2017	Bases majorées de 1%	Taux 2018 +2%	Produits 2018 estimés
TH	3 674 413	10,02%	368 176	3 711 157	10,22%	379 280
TFB	5 379 020	14,22%	764 897	5 432 810	14,50%	787 757
TFNB	64 286	40,25%	25 875	64 286	41,06%	26 396
			1 158 948			1 193 433

Enfin, si la hausse annuelle était de 3%, les résultats seraient les suivants :

Taxe	Bases réelles 2017	Taux votés en 2017	Produits 2017	Bases majorées de 1%	Taux 2018 +3%	Produits 2018 estimés
TH	3 674 413	10,02%	368 176	3 711 157	10,32%	382 991
TFB	5 379 020	14,22%	764 897	5 432 810	14,65%	795 907
TFNB	64 286	40,25%	25 875	64 286	41,46%	26 653
			1 158 948			1 205 551

Si l'option d'une hausse annuelle de 3% par an était retenue, les taux obtenus en 2020 resteraient nettement inférieurs à ceux pratiqués dans les communes mosellanes de taille comparable, même en admettant que ces dernières n'augmentent pas du tout leurs impôts d'ici 2020. Les effets cumulatifs de la hausse des impôts permettraient de rattraper les effets des baisses des dotations de l'Etat de ces quatre dernières années d'ici à 2020.

Pour la mandature en cours et selon l'hypothèse de travail maximale évoquée ci-dessus, les taux auraient augmentés comme suit pour les 5 exercices 2014 à 2018 :

Augmentation des taux en 2018	Pas d'augmentation	Augmentation des taux de 1%	Augmentation des taux de 2%	Augmentation des taux de 3%
Augmentation annuelle moyenne des taux 2014-2018	0,86 %	1,01%	1,22%	1,43%

- La fiabilité des inscriptions budgétaires en recettes

Afin de sécuriser les recettes de fonctionnement inscrites au budget, il conviendra de poursuivre l'effort entrepris visant à suivre de près et de manière systématique les encaissements. Cela implique un travail de fonds pour relancer les débiteurs de la collectivité et le cas échéant, entamer des procédures contentieuses.

4. Les dépenses de fonctionnement

- Les charges de personnel

Au 1er janvier 2018, l'état du personnel permanent sur postes budgétaires pourvus était le suivant :

Service	Nb agents	Cat A	Cat B	Cat C	ETP	Filiere	Nb ETP
Administration Générale	5	1	1	3	5,00	Adm.	5,00
Police Municipale	2		1	1	2,00	PM	2,00
Service culturel	2	1		1	2,00	Adm.	2,00
Ecole maternelle et périscolaire	8			8	7,25	Tech	5,25
						MedSoc	1,00
						Anim.	1,00
Service technique	2		1	1	2,00	Tech	1,00
						Adm.	1,00
Voirie et espaces verts	10			10	10,00	Tech.	10,00
Gardiens Salle des fêtes	2			2	2,00	Tech.	2,00
Service entretien	7			7	5,44	Tech.	5,44
Total	38	2	3	33	35,69	Adm.	8,00
						Tech.	23,69
						PM	2,00
						Anim.	1,00
						MedSoc	1,00

1 poste de technicien à temps à temps plein (catégorie B) et un poste d'agent d'entretien à mi temps (catégorie C) ne sont pas pourvus, ce qui porte le nombre de postes budgétaires à 40, pour 37,19 équivalents à temps plein.

La masse salariale constatée au compte administratif 2017 au chapitre 012 (Salaires et charges) a été de 1 641 041,67 €.

En 2018, la masse salariale sera impactée à la hausse par les facteurs suivants :

- la poursuite de la hausse des cotisations sociales liée à la mise en oeuvre pluriannuelle de la Loi Fillon sur les retraites de 2010, dont l'incidence est programmée jusque 2020,
- un nombre important de maladies de longue durée ayant entraîné le recrutement de vacataires pour assurer la continuité du service va continuer à produire ses effets cette année,
- la mise en oeuvre du dispositif indemnitaire intitulé "RIFSEEP" entraînera probablement un surcoût pour la collectivité,
- le coût du recrutement d'un ou d'un agent contractuel dans le cadre du projet de ville portant revitalisation du bourg centre devra être estimé.

En revanche, les éléments suivants pourraient modérer l'impact des tendances haussières décrites ci-dessus en 2018 :

- le paiement en 2018 de la seule cotisation 2018 de l'assurance statutaire, contre 18 mois en 2017,
- la mise en oeuvre du coefficient de présence dans le cadre du RIFSEEP (modération à la baisse du régime indemnitaire en fonction de l'absentéisme médicalisé des agents), ainsi que de la journée de carence depuis le 1^{er} janvier 2018 sont susceptibles de réduire l'absentéisme médicalisé,
- la poursuite de la politique de modération salariale.
- Les subventions aux associations

S'agissant des subventions versées et/ou rattachées elles ont représenté les sommes suivantes ces dernières années :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
subventions	201 851,11	199 144,41	197 524,57	176 500,77	169 078,50	169 502,75

Force est de constater une maîtrise en euros courants des aides aux associations ces dernières années.

Compte tenu du contexte budgétaire contraint, le montant global 2018 ne pourra évoluer que dans une proportion raisonnable.

- Les provisions

En 2016, la Commune a provisionné 250 000 € pour l'acquisition future de l'Ensemble Immobilier rue de Sarrelouis, ainsi que 50 000 € pour la deuxième tranche du programme de mise en peinture du Groupe Scolaire Pol Grandjean.

En 2017, la commune a provisionné à hauteur de 100 000 € pour l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis, ainsi que 50 000 € pour l'aménagement d'un terrain de jeux synthétique.

Ces dépenses budgétaires ont pesé sur les résultats des exercices 2016 et 2017 au niveau du fonctionnement.

Cette politique pourrait être poursuivie à un niveau qui reste à définir.

5. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont d'ores et déjà connues pour ce qui concerne les aides pour, éventuellement, l'aménagement d'un nouvel espace périscolaire.

Le montant à percevoir au titre du FCTVA, aussi sur les dépenses réalisées en 2016 devrait être de l'ordre de 160 000 € contre 77 000 € en 2017 (sur la base des dépenses de 2015).

Les autres recettes d'investissement et notamment le produit de la taxe d'aménagement sont difficiles à anticiper de manière fiable. Le principe de précaution consistant à minorer ces recettes prévisionnelles devra donc prévaloir.

6. Travaux 2017

Les dépenses et recettes suivantes seront prévues en 2017 au titre des restes à réaliser de l'exercice 2017 :

CH	Article	Description	Montant
204	20422	Subvention FISAC	18 423,76
21	2135	Réglage portail gendarmerie	495,00
21	2135	Sous compteur eau stade	541,30
21	2135	Armoire électrique gymnase	13 776,00
21	2135	Mise au norme cabinet podologue	900,00
21	2138	Acquisition et aménagement chalets de Noël	1 019,06
21	2152	Bandes mal voyants	612,00
23	2313	Construction Espace Périscolaire	854 040,00
23	2315	Aménagement Parc de la Nied	5 898,19
Total des Restes à réaliser en dépenses			895 705,31
024	024	Produit des cessions immobilières	25 000,00
13	1381	Subvention FISAC	18 423,06
13	1321	DETR Espace Périscolaire	122 600,00
13	1328	AMITER Espace Périscolaire	180 000,00
13	1328	CAF Espace Périscolaire	261 629,00
16	1641	Emprunt 2017	458 862,01
Total des restes à réaliser en recettes			1 066 514,07

Outre ces opérations, tout ou partie des opérations d'investissement souhaitées par la commission des travaux pourraient être prises en compte. Compte tenu du caractère contraint du budget 2018 (baisse des dotations, nécessité de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement, poursuite du provisionnement), le budget primitif qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal se caractérisera nécessairement par des arbitrages financiers.